

Table ronde «En quoi l'éco-entrepreneuriat représente-t-il une opportunité de développement économique, écologique et social pour les jeunes et pour le territoire? »

Date : mardi 25 mars 2025, 11h30-12h30

Lieu : [EUROPE DIRECT Bordeaux-Gironde/Info Jeunes Bordeaux](#)

Intervenants :

- Carlos Manuel ALVES - Maître de conférences en droit public Faculté de Droit - CRDEI
- Philippe CORRIOLS - Président du Groupe d'Action Locale Sud Gironde
- David LECOUFLE - Eco-entrepreneur, fondateur de l'écolieu Lacampagne
- Carinne GATEAU - Mission locale de Saintonge/Groupement de créateurs

Modération :

Lucia CAFARO - Responsable EUROPE DIRECT Bordeaux-Gironde

Présentation des intervenants

- **Carlos Manuel ALVES - Maître de conférences en droit public [Faculté de Droit](#) - [CRDEI](#)**

Carlos Manuel Alves est maître de conférences en droit public à l'Université de Bordeaux et membre du Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales (CRDEI). Ses recherches portent principalement sur le droit européen de l'environnement, sujet sur lequel il a soutenu une thèse intitulée "La protection intégrée de l'environnement en droit communautaire" en 2002. Il a également contribué à des conférences et colloques, notamment en animant une conférence sur le thème "L'Union européenne : Green deal ou greenwashing ?" en janvier 2020.

- **Philippe CORRIOLS - Président du [Groupe d'Action Locale Sud Gironde](#)**

Philippe Corriols est le président du Groupe d'Action Locale (GAL) [Sud Gironde](#), structure regroupant 42 acteurs socio-économiques publics et privés. Le GAL couvre un territoire comprenant 136 communes réparties sur quatre communautés de communes : le Bazadais, Convergence Garonne, le Réolais en Sud Gironde et le Sud Gironde. La mission principale du GAL est de mettre en œuvre la stratégie européenne de Développement Local menée par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période 2021-2027, avec une enveloppe provenant des fonds FEADER-LEADER et FEDER.

Sous sa présidence, le GAL Sud Gironde soutient des projets locaux visant à renforcer la cohésion territoriale, promouvoir l'innovation économique et la consommation locale, accélérer la transition écologique et encourager la coopération thématique entre les acteurs du territoire. Les porteurs de projets intéressés peuvent contacter l'équipe du GAL pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de cette stratégie européenne

- **David LECOUFLE - Eco-entrepreneur, fondateur de l'[écolieu Lacampagne](#)**

David Lecoufle est un éco-entrepreneur français, fondateur de l'écolieu Lacampagne, une microferme située à Aillas, en Gironde. Après une carrière internationale dans le développement de projets photovoltaïques, il s'est reconverti dans l'agroécologie pour se reconnecter avec la nature et transmettre des valeurs écologiques à ses enfants. En 2021, David et sa compagne ont créé l'écolieu Lacampagne, obtenant dès le départ le label BIO. La ferme est conçue selon les principes de l'agriculture de régénération et de l'agroforesterie successionnelle. La ferme produit une diversité de fruits et de baies, ainsi que des œufs bio fermiers. Dès 2022, David diversifie les cultures fruitières de la ferme, visant à introduire de nouvelles variétés adaptées au changement climatique et à enrichir la biodiversité locale. Un laboratoire de transformation a été créé en 2023 pour produire des sorbets,

confitures et fruits secs. Lacampagne est également un lieu d'apprentissage et de sensibilisation, accueillant des étudiants et des bénévoles pour participer aux activités agricoles et découvrir des pratiques durables.

- **Carinne GATEAU - [Mission locale de Saintonge/Groupement de créateurs](#)**

Carinne Gateau est conseillère en insertion professionnelle à la Mission Locale de la Saintonge, où elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Elle est également impliquée dans le Groupement de Créateurs de la Saintonge, un dispositif visant à soutenir les jeunes souhaitant créer leur propre activité. Le Groupement de Créateurs est un réseau national regroupant 49 structures d'accompagnement socio-professionnel, telles que des missions locales, des maisons de l'emploi ou des PLIE, en partenariat avec des universités et des organismes d'accompagnement à la création d'activité.

Déroulé

1/ Quels leviers pour développer l'éco-entrepreneuriat ?

Comment les politiques européennes, notamment le Pacte vert, soutiennent le développement de l'entrepreneuriat durable ?

Carlos Manuel ALVES

*Les politiques européennes, tel que le **Pacte vert**, soutiennent activement le développement de l'entrepreneuriat durable en mettant en place un cadre réglementaire et financier favorable aux entreprises engagées dans la transition écologique.*

*L'un des principes clés du Pacte vert est la **théorie du découplage**, qui vise à dissocier la croissance économique de l'exploitation des ressources naturelles et de l'impact environnemental. Cette approche encourage les entreprises à innover dans des modèles économiques circulaires, l'éco-conception et la réduction de leur empreinte carbone.*

*Un levier important pour favoriser ces initiatives est l'utilisation de la **commande publique**. En intégrant des critères environnementaux dans les appels d'offres, les institutions publiques stimulent la demande pour des produits et services respectueux de l'environnement, créant ainsi un écosystème favorable aux entreprises durables.*

*Le développement de **labels environnementaux, comme le label bio**, renforce également la confiance des consommateurs et valorise les entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces labels permettent aux entrepreneurs de se différencier sur le marché et de bénéficier d'aides financières européennes.*

*Enfin, le Pacte vert favorise la coopération entre les États membres pour structurer un **écosystème économique** où les entreprises éco-responsables peuvent prospérer grâce à des financements ciblés, des réglementations incitatives et une sensibilisation accrue des consommateurs et des acteurs économiques.*

Existe-t-il un cadre légal qui permettrait d'encadrer l'éco-entrepreneuriat en France et en Europe ?

Carlos Manuel ALVES

*L'éco-entrepreneuriat, en tant que modèle économique intégrant des objectifs environnementaux, bénéficie aujourd'hui d'un cadre juridique en évolution constante, tant en France qu'au niveau européen. L'Union européenne a progressivement construit une régulation qui encadre les activités économiques en fonction de leur impact environnemental. Ce cadre repose sur plusieurs réglementations et dispositifs incitatifs visant à promouvoir une économie plus durable et respectueuse de l'environnement, tel que le Pacte Vert pour l'Europe qui vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et encourage les entreprises à adopter des pratiques durables. **Le Green Deal est***

un instrument fiscal qui intègre plusieurs outils fiscaux et financiers pour soutenir la transition écologique.

En France, plusieurs lois et dispositifs soutiennent l'éco-entrepreneuriat, notamment la **Loi Climat et Résilience (2021)**, qui vise à renforcer la transition écologique des entreprises, notamment en matière d'affichage environnemental et d'éco-conception.

La loi Omnibus est une législation qui regroupe plusieurs réformes et modifications légales dans un seul texte. Elle a pour objectif de simplifier certaines procédures administratives et de mettre en œuvre des mesures de modernisation dans divers secteurs. Cependant, certaines critiques affirment qu'elle pourrait "détricoté" des avancées du Pacte vert européen.

Quel rôle jouent les territoires et les Groupes d'Action Locale (GAL) dans l'accompagnement et le financement des projets éco-entrepreneux ?

Philippe CORRIOLS

Au-delà des cadres réglementaires définis au niveau européen et national, il est essentiel d'insister sur l'application territoriale de ces dispositifs. L'éco-entrepreneuriat doit pouvoir bénéficier de financements dédiés et d'un accompagnement adapté pour s'ancrer durablement dans les territoires.

La loi PAES (2019), ou loi pour l'Accélération et l'Amélioration de l'Entrepreneuriat Social, vise à renforcer l'accompagnement et le financement des entreprises engagées dans des démarches sociales et écologiques. Elle facilite le financement, simplifie les démarches administratives et renforce l'accompagnement des entrepreneurs engagés dans des projets sociaux et écologiques.

Dans les territoires, des structures comme le **Pôle territorial Sud Gironde** permettent d'adapter les politiques publiques aux besoins des entrepreneurs locaux, en mettant en place des outils d'accompagnement et de financement. Le **Pôle territorial du Sud Gironde est un syndicat mixte à la carte** au sens où les cinq communautés de communes adhèrent à la compétence obligatoire (SCoT). Ce pôle est un syndicat mixte à la carte au sens où les cinq communautés de communes adhèrent à la compétence obligatoire SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et quatre communautés de communes à la compétence optionnelle qui recouvre les politiques contractuelles et le développement local.

En l'occurrence, le **PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)**, est une démarche de développement durable, portée par les collectivités territoriales afin d'engager tous les acteurs et tous les secteurs d'un territoire dans une dynamique de transition. Ce document nécessite de se projeter à court, moyen et long terme.

La mission et les compétences du GAL sont essentielles pour soutenir l'éco-entrepreneuriat à l'échelle locale, en mobilisant des fonds européens pour encourager les projets innovants et responsables.

Le GAL est une structure territoriale mise en place dans le cadre du **programme européen LEADER** (incluant le **FEADER**, fonds européen qui finance des projets de développement rural). Son rôle est d'accompagner et de financer des projets de développement local en milieu rural, en impliquant les acteurs du territoire. En Sud Gironde, nous soutenons des initiatives locales qui répondent aux objectifs du Pacte vert européen en facilitant l'accès aux fonds européens et en accompagnant les porteurs de projets vers une intégration réussie des critères de durabilité. Le rôle du GAL est d'accompagner les porteurs de projets en leur offrant un cadre structurant et un réseau d'acteurs locaux : l'accès aux expertises techniques, aux formations et aux collaborations avec d'autres territoires européens qui partagent des ambitions similaires.

L'éco-entrepreneuriat a aujourd'hui un cadre légal structuré, mais il doit continuer à évoluer pour être réellement incitatif. La territorialisation de ces dispositifs et leur articulation avec les besoins réels des entrepreneurs locaux sont essentiels.

2/ Parcours, défis et perspectives

Pourquoi avez-vous choisi l'éco-entrepreneuriat et quelles ont été les principales étapes de votre parcours ?

David LECOUFLE

Avant de me consacrer à l'agriculture de régénération, j'ai travaillé, pendant 10 ans, dans le secteur de l'énergie solaire, développant des projets photovoltaïques entre la France et l'Afrique. J'ai souhaité m'enraciner. J'ai donc, avec ma compagne, fondé l'écolieu Lacampagne, une microferme située à Aillas, en Gironde. Ce projet allie agroforesterie, autonomie alimentaire et transmission de savoirs. Avant, j'ai suivi une formation agricole et ai ensuite demandé une aide pour lancer le projet.

*Le choix de l'éco-entrepreneuriat s'est imposé car guidé par une volonté de contribuer à un modèle économique plus durable et résilient. La **souveraineté alimentaire** a été un moteur essentiel dans cette démarche, car l'accès local et durable à une alimentation de qualité est un enjeu crucial face aux défis environnementaux et sociaux. Par exemple, le département de la Gironde dispose d'une autonomie alimentaire d'environ une semaine, indiquant que sans approvisionnement extérieur, les réserves locales suffiraient pour une courte période.*

L'objectif était donc de créer un projet ayant un impact positif, en repensant les modes de production et de consommation pour les rendre plus autonomes, respectueux des écosystèmes et économiquement viables à l'échelle locale.

Lacampagne est également un lieu de vie et d'apprentissage, accueillant des bénévoles et des étudiants pour partager des connaissances sur l'agriculture régénératrice.

Quelles compétences et qualités sont nécessaires pour réussir dans ce domaine ?

David LECOUFLE

*Pour réussir dans l'éco-entrepreneuriat, il faut des **compétences techniques et organisationnelles**, comme la capacité à élaborer un business plan, à trouver des financements, et à se projeter sur le long terme. Il est également essentiel de **persévérer** et de faire preuve de patience, car les résultats peuvent prendre du temps. Être bien entouré, avec un réseau solide, est crucial pour surmonter les obstacles et avancer sereinement. Savoir échouer, se tromper et apprendre de ses erreurs est indispensable.*

Quels sont les freins psychologiques et matériels rencontrés par les jeunes souhaitant entreprendre dans ce domaine ? Comment les encourager à s'engager dans des initiatives durables ? Quelles sont les attentes et motivations des jeunes vis-à-vis de l'éco-entrepreneuriat ?

Carinne GATEAU - Mission locale de Saintonge/Groupement de créateurs

L'éco-entrepreneuriat attire de plus en plus les jeunes, mais plusieurs freins existent.

Psychologiquement, la peur de l'échec et la recherche de sens plutôt que de profit sont des obstacles majeurs. Matériellement, l'accès aux financements et aux ressources, ainsi que la complexité administrative, peuvent décourager les jeunes entrepreneurs.

*Pour les encourager, il est essentiel de structurer une **démarche avant-projet**, incluant formation, expérimentation et évaluation de la viabilité. L'importance du réseau et des témoignages d'entrepreneurs expérimentés est également cruciale pour créer des synergies. Les jeunes s'engagent dans l'éco-entrepreneuriat pour contribuer à la transition écologique, rechercher l'autonomie et innover à travers des modèles économiques durables. Ils aspirent à se reconnecter à leur territoire, à la nature et à vivre en cohérence avec leurs valeurs.*

*Pour encourager ces initiatives, il est nécessaire de fournir un soutien adapté, un accompagnement personnalisé et de **faciliter l'accès aux réseaux**.*

Le plus important, c'est l'accompagnement, donner du temps. Travailler avec la mission locale, les chambres consulaires, les partenaires.

3/ Questions - échanges avec le public

Virginie Capo, Conseillère Jeunesse Engagement Mobilité des jeunes Europe International ECSI - DRAJES

Comment les éco-entrepreneurs peuvent-ils anticiper les délais de réception des aides publiques pour éviter les tensions de trésorerie et les avances bancaires ? comment assurer une comptabilité verte?

Réponse: Carlos + Philippe.

Pour financer un projet d'éco-entrepreneuriat, il y a plusieurs options. On peut aller chercher des aides au niveau du département, de la région, ou encore via le programme LEADER, qui soutient les projets en milieu rural. Il y a aussi des organismes comme BPI France ou l'ADEME, qui proposent des subventions et des prêts spécifiques.

Le souci, c'est que les délais pour toucher ces fonds peuvent être longs. Donc, en attendant, beaucoup d'entrepreneurs doivent demander des avances à la banque. L'idéal, c'est d'anticiper au maximum ces délais et de ne pas dépendre d'une seule source de financement. Il faut vraiment penser que le banquier est une personne qui peut vraiment être relais : son rôle est de vous aider et accompagner dans les montages financiers et budgétaires.

Dans ce qui concerne la mise en place d'une comptabilité verte, il faudrait intégrer les considérations environnementales dans la gestion financière des entreprises, comme par exemple, l'intégration des critères RSE, mesurer les externalités écologiques (émissions de CO2, utilisation des ressources naturelles, gestion des déchets), utiliser des outils pour mesurer le coût environnemental des activités de l'entreprise (impact écologique, performances environnementales), assurer une traçabilité et transparence des activités de l'entreprise, respecter les réglementations qui contraignent les entreprises à tenir compte de leurs coûts environnementaux (France et UE). En intégrant les considérations environnementales, les entreprises peuvent identifier de nouvelles opportunités d'innovation et de compétitivité. Cela favorise une performance plus responsable et durable.

Lenny (jeune de la mission locale Technowest - Mérignac)

D'un côté on a une accélération de la transformation numérique, de l'autre une injonction à la lutte contre le changement climatique, hors on sait que les deux ne sont pas forcément compatibles alors comment faire ?"

Réponses : Carlos + Philippe

Les entreprises sont souvent prises entre des exigences de performance économique, des impératifs écologiques et des réglementations en constante évolution. Par exemple, le numérique permet de dématérialiser certains processus (réduction du papier, télétravail, optimisation logistique), mais il a aussi une empreinte carbone non négligeable (serveurs énergivores, obsolescence technologique). La transition vers un modèle plus durable repose sur des solutions concrètes (Envoyer moins de mails, recyclage des équipements). Il est nécessaire d'avoir une "boîte à outils" pour accompagner le changement.

L'adoption de pratiques durables ne se fait pas du jour au lendemain. Comme un paquebot qui met du temps à changer de direction, les entreprises doivent progressivement intégrer la sobriété numérique et sensibiliser leurs équipes à ces enjeux.

La digitalisation est un levier puissant, mais elle doit être pensée avec une approche globale et durable pour éviter de remplacer une pollution par une autre. Il faut faire un choix



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir